

aujourd'hui.com

Jean-Michel Cohen
Expert nutritionniste

Combien de kilos souhaitez vous perdre?

Choisissez votre formule

- Perdre 1 à 5 kilos
- Perdre 6 à 10 kilos
- Perdre 11 à 15 kilos

VALIDEZ

Retour MYTF1



Créer un compte | S'identifier



INFO DIRECT PROGRAMMES REPLAY JEUX TF1 & Vous Services Shopping

France Monde Economie Bourse Sport People Culture Sciences High-tech Météo Les journalistes Alertez-nous

Après l'affaire Merah, "mon client risque d'être un bouc-émissaire"

Par Amélie Gautier , le 29 mars 2012 à 05h00 , mis à jour le 28 mars 2012 à 21h19

INTERVIEW - L'ombre du tueur de Toulouse planera lors du procès jeudi et vendredi à Paris d'Adlène Hicheur, un physicien du Cern soupçonné d'avoir envisagé des attentats contre la France. Son avocat craint un amalgame avec l'islamiste qui a tué sept personnes.

Recommander

Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

0

Tweeter 0

Octobre 2009, Adlène Hicheur, un chercheur de 35 ans est arrêté et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Ce Franco-Algérien est soupçonné d'avoir envisagé des attentats contre la France lors d'échanges de mails avec un homme présenté comme Mustapha Debchi, un responsable d'Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi). Pour les juges d'instruction chargés de l'enquête, les échanges électroniques ont "franchi le simple débat d'idées politiques ou religieux pour s'établir dans la sphère de la violence terroriste". Selon eux, Adlène Hicheur a donné "en connaissance de cause son accord à Mustapha Debchi en vue de constituer une cellule opérationnelle prête à commettre des actions terroristes en Europe et en France".

Procès d'un physicien soupçonné d'avoir envisagé des attentats - 02 min 17 s

Comment un jeune délinquant bascule dans le jihadisme

Le salafisme, c'est quoi ?

Vidéo



2min 22s

Les proches de Mohamed Merah sous le choc - 2min 22s

Dossier



Tuerie de Toulouse: Merah est mort dans l'assaut

Plus d'infos

Adlène Hicheur est jugé pour ces faits jeudi et vendredi à Paris.

Interviewé la veille de son procès, son avocat Me Patrick Baudoin insiste sur le caractère virtuel de ces mails, dénonce une instruction à charge et dit craindre un amalgame entre son client qui risque dix ans de prison et Mohamed Merah, le jihadiste responsable des tueries de Toulouse et Montauban.

TF1 News : Comment Adlène Hicheur s'est-il retrouvé soupçonné de terrorisme ?

Me Patrick Baudoin : Suite à une autre affaire, celle de la filière belgo-afghane. Après l'envoi sur le site de l'Élysée début 2008 d'un message reprenant un communiqué d'Aqmi, les enquêteurs de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) surveillent plusieurs comptes de courriers électroniques. L'adresse d'Adlène Hicheur apparaît sur les forums. La DCRI se met à surveiller ses mails. En octobre 2009, il est arrêté et placé en garde à vue suite à des propos échangés avec un interlocuteur présenté par l'accusation comme étant Mustapha Debchi. L'identité de ce dernier n'a jamais été prouvée et malgré la pression subie lors de sa garde à vue, Adlène Hicheur a toujours dit qu'il ne connaissait pas son nom.

TF1 News : Que lui reproche-t-on ?

P.B. : Lors de ces échanges, son interlocuteur aurait visé des objectifs à atteindre dans le cadre d'actes, présentés comme terroristes, avec des

cibles qui auraient été désignées par mon client. Il lui est reproché à deux reprises d'avoir évoqué des objectifs précis (Lire notre encadré : que disent ces mails). Certains de ces propos sont effectivement discutables, critiquables et même parfois, un peu inquiétants. Mais rien ne prouve une volonté concrète d'agir de la part d'Adlène Hicheur. Il ne parle jamais d'armes ni de recrutement. Ce n'est pas allé au-delà de l'énoncé d'objectif. Quand son interlocuteur veut aller plus loin, lui élude, part sur des considérations intellectuelles. Ces quelques extraits de mails vont être montés en épingle. Et après deux ans d'instruction, le cœur de l'accusation reste un échange de mails, du virtuel. Dans ses mails, Hicheur exprime des opinions politiques, des idées religieuses. Ce sont des opinions, pas des faits.

TF1 News : C'est un procès qui tombe mal une semaine après Merah...

Me P.B. : Effectivement, le moins que l'on puisse dire est que le moment n'est pas très propice. Pourtant, avec mon client, on a décidé de ne pas demander de report pour plusieurs raisons. Adlène Hicheur est

L'info en continu Les images du jour

Toute l'info en continu La newsletter info

Vous cherchez un restaurant ?

Cliquez ici ▶

118 218 .fr

0,99€ l'appel + 0,99€ la minute

Mots-clés

abdelkader merah al qaida al quaida al-jazeera al-qaïda alain juppé claude guéant eva joly françois hollandé fusillade immigration marine le pen montauban nicolas sarkozy prison ps raid terrorisme toulouse ump

Les plus lus Les plus commentés

- Soeurs fauchées sur l'A7 : la famille porte plainte, une mystérieuse voiture ...
- Le père de Merah : "C'est mon droit de défendre mon fils"
- Oise : des nourrissons retrouvés morts dans un jardin
- INFO LCI : Merah a lui-même posté sa vidéo
- Un basketteur de Chartres soupçonné d'avoir tué sa compagne

Alertez-nous



Témoign d'un événement ?
Alertez la rédaction !

A lire aussi

- Cinq passants poignardés par un homme ivre à Paris
- Fusillade de Toulouse : critiquée pour ses propos, Manaudou quitte Twitter
- Abdelkader Merah, frère du tueur au scooter,

